



Déclaration liminaire du CSA du 26/10/2023 « Le choix de Sophie »

Le « choix de Sophie », le livre de William Tyron nous montre à quels points certains choix peuvent être cruels.

Même si ce qui nous réunit aujourd'hui est bien moins cruel comme choix, il est également porteur de souffrances.

Les termes du choix pour l'organisation de l'antenne de Chambéry :

(les chiffres cités ci-dessous sont des ordres de grandeur et nous n'évoquons pas le nombre Equivalent Temps Plein des agents , vous connaissez les chiffres)

- la MA a environ plus ou moins 120-140 détenus avec des désencombrements réguliers des personnes condamnées donc avec environ 60 % de prévenus.

Au 20/10/2023, il y avait 54 % de prévenus sur 116 QMA .

- un QSL de maximum 30 places

- le MO de Chambéry absorbe environ 1000-1200 mesures.

- l'ensemble des CPIP du SPIP de Chambéry doit assurer 12 permanences par semaine : PMF, PMO et POP

Les choix expérimentés :

- dans le passé (2018), lorsque l'équipe du SPIP a proposé que tous les CPIP de l'antenne fassent les PMO et PMF, il y avait 1,8 ETP mutualisés MF/MO sur la MA, et le QSL était réparti sur l'ensemble de l'équipe. Cette organisation permettait d'absorber la montée en charge du MO et de soulager l'équipe MF de la lourdeur des PMF.

- en 2021, 2 ETP positionnés sur la MA et une équipe restreinte 4 CPIP MO/MF pour la gestion du QSL. Cette organisation devait être évaluée, cela n'a jamais été effectué.

- en 2022-23, les ressources pour le QSL sont montées à 6 cpip alors qu'il manquait 3,8 ETP sur le MO.

- de facto depuis mars/avril 2023, une partie des personnels sont mutualisés à hauteur de 2 ETP avec 1ETP et deux personnes mutualisées sur MF/QSL/ MO avec



quel chiffrage du nombre de dossiers, nous ne le savons pas et une équipe de 4 CPIP MO/MF pour le QSL.

Sans l'organisation d'un mode dégradé en MO, nous estimons que 2 ETP pour la MA, c'est trop par rapport à la surcharge de travail en MO, notre position vous a été annoncée par tract en février 2023 « les conséquences de vos actes », à la déclaration liminaire de mai 2023.

L'organisation, qui n'est pas nouvelle, que vous nous avez présentée lors du CSA du 12 octobre n'équilibre pas la surcharge de travail en MO et les débats que nous avons eus montrent que vous estimez que cette surcharge peut être gérée par l'organisation propre à chaque agent : suivi de vérif, « véritable suivi espacé » (ce sont vos mots)... Au contraire, pour nous, la solution pour absorber la surcharge de travail relève de l'organisation des services, et donc de votre responsabilité : Comme la formalisation d'une organisation en mode dégradé en MO (redéfinition des permanences, rapports que nous ne rédigerons plus...).

Vous connaissiez donc notre position sur ce point depuis un tract de février 2023 et la déclaration liminaire de 22 mai, qui critiquaient non pas les agents du MF comme vous l'affirmez, mais votre décision d'« organisation » sans prise en compte de la surcharge de travail en MO.

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent » est une phrase attribuée à A. Einstein :

Comment en sommes nous arrivés à examiner en CSA une organisation de service déjà en cours depuis mars-avril 2023 ?

Pourquoi avoir tardé à la présenter aux agents en prétextant la nécessité d'examen en CSA alors que vous connaissiez pertinemment notre position depuis février ?

Pourquoi avoir laissé dans l'incertitude les agents, notamment ceux souhaitant quitter leur secteur ?

A la CGTIP savoies, nous sommes lassés d'attendre des réponses.

Le refus de l'organisation proposée qui s'annonce vous permettra de dire que la CGTIP savoies bloque l'organisation de service.

Pourtant, au vu des RPS que nous vous avons réaffirmés au CSA du 12/10/2023, il semble que l'équipe, elle, a besoin désespérément de réponses.